

# SERVICES D'ACCUEIL DES URGENCES

## Message du Directeur général de l'AP-HP aux personnels – 9 juillet 2019

Mesdames, Messieurs,

Depuis le début du mouvement qui concerne les équipes des services d'accueil des urgences à l'AP-HP, nous avons constamment dialogué, négocié, au niveau central comme au niveau local pour apporter des réponses aux préoccupations de celles et ceux qui travaillent dans les services des urgences.

Nous avons été très à l'écoute des propositions des équipes, des organisations syndicales et de nos interlocuteurs du collectif inter-urgences. Nous avons également constamment travaillé avec la collégiale des chefs de services d'accueil des urgences. Nous avons relayé, auprès de l'agence régionale de santé et du ministère, des propositions adaptées aux spécificités de l'AP-HP.

Le 25 juin, après plus de 4 heures d'échanges avec vos représentants, nous avons acté des avancées et des mesures, tant en ce qui concerne les emplois, les rémunérations et l'aval des urgences, afin d'aboutir à des protocoles d'accord de sortie de grève.

**S'agissant des emplois**, avant cette réunion, nous avons proposé de créer 170 emplois supplémentaires dans les SAU. Vos représentants ont demandé 230 emplois. Nous avons accédé à cette demande en inscrivant la création de 230 emplois pour les SAU dans le budget modificatif 2019 de l'AP-HP qui a été présenté au conseil de surveillance le 28 juin.

J'ai indiqué que 200 emplois pouvaient être immédiatement répartis entre les SAU – ce qui est en passe d'être réalisé – et que la répartition des 30 supplémentaires, pour atteindre 230, serait déterminée dès qu'un accord serait trouvé sur les besoins les plus prioritaires.

Nous n'avons pas attendu la fin de la grève pour acter ces créations d'emplois parce que nous pensons que notre responsabilité commune, celle de la direction comme celle des équipes, est de pouvoir renforcer les services d'urgences, dès lors que la répartition des effectifs supplémentaires correspond à un réel besoin et est susceptible d'améliorer tant les conditions de travail que la prise en charge des patients.

Tous les SAU de l'AP-HP bénéficieront de renforts de leurs effectifs.

J'ai réaffirmé un engagement qui représente une garantie forte pour votre avenir : nous continuerons à adapter les effectifs en rajoutant des emplois proportionnellement à l'augmentation du nombre de passages. Un tel engagement n'avait jamais été pris auparavant et nous le respecterons, service par service.

### **Sur les rémunérations :**

Nous avons fait en sorte que les 100 euros nets annoncés par la ministre le 7 juin soient portés sur salaire dès le mois de juillet. Je remercie les services informatiques et les services des directions des ressources humaines d'avoir pu réaliser cela dans un temps record.

Nous avons, lors de la séance de négociation du 25 juin accédé à la demande d'un cumul, à l'AP-HP, entre cette prime et l'indemnité dite d'« insalubrité » que nous avons, avant les annonces de la ministre, proposée d'actionner. Cette seconde indemnité s'élèvera à 56 euros net par mois, pour 20 jours travaillés. J'ai demandé aux tutelles que le mode de calcul puisse être modifié pour ne plus être calculé par demi-journée mais forfaitairement, afin qu'il n'y ait pas de différence entre celles et ceux qui travaillent de jour et celles et ceux qui travaillent de nuit ou qui ont des schémas horaires dérogatoires.

Nous nous sommes engagés à développer les protocoles de coopération le plus rapidement et le plus largement possible, et de travailler à des protocoles de coopération qui concernent également les aides-soignantes. Nous avons, depuis plus d'un an, fait valoir que la participation à un protocole de coopération devait se traduire par une rémunération supplémentaire ; cela sera bientôt le cas, à hauteur de 100 euros bruts par mois.

Ainsi, pour un personnel soignant d'un SAU travaillant 20 jours par mois et engagé dans un protocole de coopération, ces dispositifs permettent une augmentation de sa rémunération d'environ 240€ net par mois.

De plus, nous avons proposé de travailler dès maintenant à une politique d'intéressement des équipes pour que nous puissions reconnaître financièrement les résultats en termes de qualité de prise en charge des patients dans les SAU.

### **Sur l'aval :**

Nous avons proposé à l'agence régionale de santé un « contrat zéro brancard » pour résoudre cette difficulté à pouvoir mobiliser l'aval à hauteur des besoins chaque nuit. Il s'agit d'une réponse de fond et d'une approche nouvelle. Dans son communiqué le 27 juin, le directeur général de l'ARS a confirmé que cette approche serait retenue en Ile de France. Il nous reste à préciser et négocier un contrat pour l'AP-HP et à bien calibrer les mesures d'accompagnement pour qu'il soit effectif et permette rapidement des résultats. Tous les leviers pourront être utilisés pour y réussir, y compris les ouvertures de lits. C'est, comme l'ajustement des effectifs dans les SAU, un deuxième changement fondamental d'approche et une réponse structurelle à un problème de fond.

Nous avons proposé à vos représentants de les associer au « comité de pilotage des urgences » pour que la voix des soignants puisse être entendue sur l'ensemble des sujets qui concerne les urgences avec les médecins et les directions.

Nous avons pris des engagements forts, à la hauteur des enjeux. Nous souhaitons maintenant les traduire dans les faits. Nous avons beaucoup à faire :

- pour recruter au plus vite, à un moment où nous connaissons des tensions sur les recrutements ;
- pour élaborer les protocoles de coopération et les faire valider pour qu'ils puissent concerner le plus grand nombre le plus rapidement possible ;
- pour élaborer les critères permettant de mettre en place une politique d'intéressement, reconnaissance supplémentaire de la qualité de la prise en charge par les équipes ;
- pour préciser et négocier notre contrat « zéro brancard » pour l'aval des urgences.

Enfin, dans chaque service, les directions locales travaillent avec vous sur de nombreux autres éléments d'amélioration des conditions de travail (sécurisation des sites, protection des professionnels...).

Nous souhaitons donc pouvoir avancer rapidement pour que toutes ces réponses apportent des progrès service par service. Nous sommes prêts, dans le cadre du comité de pilotage des urgences, à rendre compte des mesures prises pour que chacun puisse s'assurer de leur bonne application.

**Martin Hirsch**